

REGLEMENT SPORTIF DU C.N.K.

Ce recueil est valable pour la durée de l'olympiade **2008/2012**, sous réserve d'éventuelles modifications.

Ce document est un original destiné à être conservé par le responsable du club.

Les fiches d'engagements doivent être pour chaque manifestation et adressées **impérativement au secrétariat fédéral - 10 jours avant les compétitions.**

Pour effectuer vos inscriptions :

- 1. vérifiez l'exactitude de vos inscriptions,
- 2. consultez le tableau en page 12 et inscrivez le numéro de catégorie de chaque compétiteur,
- 3. remplissez la fiche en caractères d'imprimerie vous faciliterez ainsi la lecture et la saisie sur informatique des données.

Dans l'éventualité de modifications au présent document en cours d'olympiade, la (ou les) page(s) corrigée(s) vous sera(seront) transmise(s) pour mise à jour.

Les références de bas de pages vous aideront à effectuer ces changements sans risque d'erreur.

Il est possible d'obtenir un (ou plusieurs) exemplaire(s) de ce recueil, au tarif 10 Euros l'unité (frais de port inclus).

Veillez adresser votre demande au secrétariat du C.N.K. par courrier exclusivement en y joignant le paiement (chèque bancaire libellé à l'ordre de la F.F.J.D.A./C.N.K.).

Ce document peut également être téléchargé gratuitement à partir du site web du C.N.K.

Avec nos cordiales salutations sportives.

Le Secrétaire Général du C.N.K.

Les différents textes qui suivent sont plus particulièrement applicables au Comité National

de Kendo pour la gestion de ses disciplines, à savoir :

- ⇒ le Kendo
- ⇒ le Iaïdo
- ⇒ le Naginata
- ⇒ le Jodo
- ⇒ le Sport chanbara.

Ces textes viennent s'ajouter à ceux du « Recueil officiel de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées ».

Ils sont applicables depuis la saison 1991/1992.

Remis à jour au 1er Septembre 2009.

SOMMAIRE

A. Engagements	page 2
B. Structures décentralisées du C.N.K.	page 5
C. Déroulement des manifestations	page 6
D. Formule de compétitions	page 7
E. Organisation des compétitions	page 8
F. Cahier des charges	page 10
G. Règlement sportif Kendo	page 12
Annexes	page 20
Annexes interrégions	page 27
H. Règlement sportif Naginata	page 37
Annexes	page 45
I. Règlement sportif Iaïdo	page 58
Annexes	page 59
J. Règlement sportif Jodo	page 61
K. Référence règles d'arbitrage	page 63

A - ENGAGEMENTS

I. ADMINISTRATION

Les engagements ne seront acceptés que s'ils sont établis sur les formulaires adressés par le Comité National de Kendo - ou ses organismes décentralisés.

Les engagements des équipes ou des individuels doivent être adressés aux organismes décentralisés dans les temps et formes demandés par ces derniers.

En ce qui concerne les compétitions nationales, passant par des phases éliminatoires inter-régionales, les interrégions devront faire parvenir les résultats avec les listes des sélectionnés et remplaçants, au secrétariat du C.N.K. dans les **15 jours suivants la compétition.**

Les clubs devront toutefois engager leurs compétiteurs sélectionnés.

II. PARTICIPANTS

II.a/ Amateurisme

Consulter le recueil des textes officiels de la F.F.J.D.A..

II.b/ Transferts et mutations Relations avec l'extérieur

Aucune mutation n'est portée sur la licence en cours de saison sportive, à l'exception des licences des militaires appelés (*ou rappelés*) sous les drapeaux et des salariés du secteur public (ou privé) mutés à titre définitif, ainsi que celles des membres de leur famille à charge.

Les licenciés se trouvant dans l'un de ces cas devront en faire la demande - par écrit - à la ligue de leur nouveau domicile en joignant les pièces justifiant leur situation.

Tous les nouveaux licenciés, ainsi que tous les licenciés renouvelant leur licence soit en début, soit en cours de saison, ne peuvent le faire que par l'intermédiaire d'un groupement sportif affilié.

Ils s'y entraînent et défendent les couleurs de celui-ci.

Ils peuvent, cependant, changer de groupement sportif en cours de saison et s'entraîner dans un autre groupement sportif pour une raison de force majeure ou pour convenance personnelle, après s'être mis en règle avec le groupement sportif quitté ils ne peuvent - dans ce cas - défendre les couleurs du nouveau groupement sportif durant la même saison sportive.

Les compétitions par équipe sont ouvertes aux pratiquants d'une même association sportive.

Pour combattre dans l'équipe de son association sportive, tout licencié doit justifier du timbre de licence C.N.K. de la saison en cours dans le groupement sportif qu'il représente, ainsi que d'une deuxième année de licence C.N.K..

Une équipe constituée en violation des règles ci-dessus peut se voir interdire de participer à la compétition. En cas de contestation, le dossier sera soumis à l'arbitrage du Comité de Direction.

Un licencié ne peut participer à un stage (*ou une compétition de toute nature*) organisé par un groupement, ou fédération, qui ne serait pas reconnu par le C.N.K. sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la radiation de la Fédération.

II.c/ Sexes

Pour le Kendo, les compétitions individuelles seniors ne sont pas mixtes. Un championnat de France spécifique pour chaque sexe.

Toutefois, les championnats de France « Jeunes, samouraïs, benjamins et minimes » sont, pour l'instant, mixtes.

II.d/ Nationalité

La nationalité française est obligatoire pour participer aux championnats de France ; cependant il est autorisé pour les championnats par Equipe la participation d'un étranger par équipe (remplaçant compris).

Ce dernier devra répondre des mêmes obligations pour participer à la compétition.

1) Double nationalité - Les pratiquants ayant une double nationalité (dont la nationalité française) pourront participer à l'ensemble des compétitions organisées par le C.N.K., sous réserve de ne pas participer aux compétitions organisées par leur pays, sous peine de suspension sportive.

2) Changement de nationalité - En cas de changement de nationalité, un combattant ne pourra représenter la France qu'après un délai de 4 ans de nationalité française.

3) Un pratiquant ne peut pas participer à un championnat national à l'étranger en individuel ou équipe et aux championnats nationaux français. Il ne peut pas posséder deux licences.

III. CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.a/ Pour les hommes et les femmes

1) Passeport sportif datant de moins de 8 ans et validé par 2 timbres de licences dont celui de l'année sportive en cours dans la même discipline.

2) La preuve de la nationalité française pour les championnats de France, ainsi que les rencontres régionales et interrégionales y donnant accès.

3) Tout médecin peut signer un certificat de non-contre indication à la pratique du kendo ou D.A. en compétition :

- le certificat médical de moins d'un an est obligatoire pour la compétition.

4) Aucun certificat médical fait sur place ne sera pris en compte.

- l'état de grossesse de plus de 4 mois est estimé incompatible avec la pratique du kendo et des disciplines assimilées en compétition.

- pour les jeunes, en cas de sur classement dans une catégorie supérieure, l'inscription ne sera validée que si une copie du certificat médical de sur classement est jointe à celle ci, le document original devra être présenté lors du contrôle sur le lieu de la compétition.

III.b/ Pour les jeunes

1) Pièces 1), 2) et 3) toutefois il ne sera réclamé qu'un timbre de licence.

2) Pour la saison en cours, une autorisation parentale concernant la pratique de la discipline en compétition est obligatoire pour les mineurs.

3) Chaque compétiteur mineur inscrit à une compétition officielle FFJDA/CNK doit être accompagné effectivement par un représentant majeur pendant toute la durée de sa participation à la compétition.

Cet accompagnateur devra être en possession de tous les documents nécessaires à l'établissement de toute déclaration éventuelle d'accident ou d'hospitalisation.

III.c/ Participation aux compétitions se déroulant à l'étranger

Les demandes d'engagement pour les compétitions officielles (sous la responsabilité d'une fédération affiliée F.I.K.) devront être adressées par les Présidents de clubs au secrétariat du C.N.K. un mois avant la date d'engagement ; la décision du C.N.K. sera transmise dans les 15 jours suivants.

IV. QUOTAS DE PARTICIPATION

IV.a/ Généralités

En règle générale, pour participer à une épreuve les équipes -ou les individuels- doivent avoir participé aux épreuves éliminatoires du niveau inférieur.

IV.b/ D.O.M. – T.O.M.

Les pratiquants appartenant aux D.O.M.-T.O.M. pourront participer aux championnats de France sans passer par les phases éliminatoires. Il leur suffira d'être présentés par le Responsable de la Commission Régionale.

IV.c/ Définition des quotas

Quota club ⇒ nombre d'équipes - ou de combattants - engagés pour participer aux différentes épreuves.

Quota interrégion ⇒ nombre d'équipes - ou de combattants - de l'interrégion qualifiés pour aller au niveau national.

IV.d/ Quota des compétitions par équipe de club

Seuls les licenciés de la saison précédente (arrêtée au 31 août) sont pris en compte pour le calcul des quotas.

N.B. Toutefois, pour des clubs existants changeant de structures, il peut-être admis (après demande formulée auprès du Comité de Direction dans le 1^{er} trimestre de la saison) une dérogation de participation aux championnats, avec calcul des licenciés au jour de la demande.

- moins de 20 licences kendo 1 équipe
- de 21 à 50 licences kendo 2 équipes
- de 51 à 80 licences kendo 3 équipes
- à partir de 81 licences +1 équipe supplémentaire par tranche de 50.

IV.e/ Hors quotas « Excellence »

H.Q. nationaux ⇒ le podium des championnats de France Individuels masculins de la saison précédente est déclaré hors quota national et a accès direct aux championnats de France.

H.Q. Interrégionaux ⇒ les responsables interrégionaux pourront désigner des combattants hors quotas interrégionaux ; ces derniers n'auront pas besoin de participer aux inter-régions pour combattre aux championnats de France.

Leur nombre ne pourra dépasser 1/3 du quota attribué à l'interrégion et sera pris sur ce dernier. Le choix des responsables sera soumis à la commission sportive (compétiteur de haut niveau, blessure, organisateur, arbitre, etc.).

V. FORFAITS ET SURCLASSEMENTS

- 1) Tout forfait non excusé en temps utile (de combattants ou d'équipes ayant obtenu une qualification officielle) pourra amener le Comité de Direction à prendre des sanctions entraînant une amende de 15 Euros par infraction.
- 2) Les juniors surclassés yudansha (âgés de 18 ans), qualifiés des interrégions auront accès aux championnats de France Individuels Seniors. Pour les féminines, les «espoirs surclassées» yudansha (âgées de 18ans), auront accès aux championnats de France féminins.
- 3) Les juniors et les espoirs (âgé(e)s de 18 ans) surclassés pourront participer aux championnats de France par Equipe « Honneurs ».
- 4) Les juniors et les espoirs (âgé(e)s de 18 ans) surclassés pourront participer aux championnats de France par Equipe « Excellences ».
- 5) Pour le surclassement, un certificat médical comportant la mention de surclassement est obligatoire ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs (cas particulier du Iaïdo).
- 6) Aucun surclassement n'est autorisé pour les autres catégories (sauf cas particulier du Iaïdo).

VI. CLASSEMENT DES COMBATTANTS**International**

Une liste des internationaux et des membres des Equipes de France sera publiée chaque début de saison afin de déterminer les athlètes pris en charge par le C.N.K..

National

Un combattant est classé national s'il a participé aux demi-finales des championnats de France « Excellence » de sa catégorie l'année précédente.

Même règlement pour la classification interrégionale - régionale et départementale.

B - STRUCTURES DECENTRALISEES DU C.N.K.**I. Codes des ligues régionales F.F.J.D.A. & commissions régionales rattachées**

05	Alsace	26	Martinique
14	Aquitaine	15	Midi Pyrénées
11	Auvergne	02	Normandie
08	Bourgogne	21	Nouvelle Calédonie
06	Bretagne	75	Paris
04	Champagne	18	Pays de la Loire
30	Corse	24	Picardie
		10	Poitou Charentes
13	Dauphiné-Savoie	22	Polynésie Française
91	Essonne	17	P.A.C.A.
01	Nord / Pas de Calais	23	Réunion
09	Franche-Comté	16	Languedoc-Roussillon
20	Guadeloupe	77	Seine et Marne
27	Guyane	93	Seine Saint Denis
92	Hauts-de-Seine	07	Touraine Berry Orléanais
19	Limousin	94	Val de Marne
25	Lorraine	95	Val d'Oise
12	Lyonnais	78	Yvelines

II. Codes des interrégions & quotas

	Chpt indiv "Excellence"	Chpt indiv "Honneur"	Chpt équipe "Honneur"
OUEST (Bretagne - Normandie - Pays de la Loire)	6	9	5
CENTRE OUEST (Poitou Charentes - Limousin - T.B.O.)	3	6	3
SUD OUEST (Aquitaine - Midi Pyrénées)	7	8	4
SUD EST (Corse - P.A.C.A. - Languedoc Roussillon)	7	7	4
CENTRE EST (Auvergne - Bourgogne - Dauphiné Savoie - Lyonnais)	8	7	4
EST (Alsace - France Comté - Lorraine)	2	2	1
NORD (Champagne - Nord / Pas de Calais - Picardie)	6	4	3
ILE DE FRANCE (Paris - Seine & Marne - Yvelines - Essonne - Hauts de Seine - Seine Saint Denis - Val de Marne - Val d'Oise)	20	20	11
D.O.M. T.O.M. Demande à formuler auprès du C.N.K. un mois avant les championnats de France. (Guadeloupe - Guyane - Martinique - Nouvelle Calédonie - Polynésie Française - Réunion)	1	1	1
	60	64	36
	+ 4 podiums de la saison précédente		

C - DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS

I. CONTROLE DES SHINAI

I.a/ Hommes - catégories ⑤ ⑥

Deux shinaï en parfait état pour chaque combattant de taille maximale 39.

Longueur maximale 120 cm.

Poids 510 g. minimum sans la Tsuba.

I.b/ Femmes et jeunes - catégories ④ ⑦ ⑧

Deux shinaï en parfait état pour chaque combattant de taille maximale 38.

Longueur maximale 117 cm.

Poids 440 g. minimum sans la Tsuba.

I.c/ Jeunes - catégories

Shinaï de taille 34 ①, 36 ②, 37 ou 38 ③ en parfait état.

I.d/ En cas d'emploi de deux shinaï

Si deux shinaï sont utilisés en même temps, le premier ne dépassera pas 114 cm, pèsera au moins 440 g. pour les hommes et 400 g. pour les femmes, alors que le second devra mesurer 62 cm au plus et peser au moins 280 g. pour les hommes et 250 g. pour les femmes.

I.e/ Structure du shinaï

La structure du shinaï est définie dans la réglementation de l'arbitrage.

La vérification des shinaï aura lieu en règle générale juste avant le début des compétitions.

II. CONTROLE ADMINISTRATIF

Le contrôle des pièces administratives, du passeport et du certificat médical, sera effectué en même temps que la pesée des shinaï - ou disposition particulière annoncée par la commission sportive.

Toute personne non présente lors du début des compétitions, même ayant fait présenter ses pièces administratives en règle, par un tiers ne pourra participer à la manifestation.

III. TIRAGE AU SORT

III.a/ Modalités

Le tirage au sort doit être effectué aux lieux et dates précisés par circulaire.

Un seul délégué par club pourra prendre la parole pour les compétitions par Equipe et Individuelles jusqu'aux interrégions.

Il appartient à chaque responsable de club ainsi qu'aux combattants de vérifier s'ils sont bien engagés dans la compétition et dans les catégories voulues.

La commission sportive ne pourra pas intervenir en cas de problème après le début de la compétition.

Seuls les combattants en règle seront tirés au sort.

Le tirage au sort commencé, aucun nom ne pourra être ajouté sur la liste des engagés.

Aucune exception ne sera admise. Le tirage au sort sera effectué, dans la mesure du possible, par le système informatique reconnu par le C.N.K..

En cas d'impossibilité de recourir au système informatique ou en cas de problème technique, il sera effectué un tirage au sort manuel en éloignant le demi-finaliste et les membres d'un même club.

III.b/ Eloignement

Pour les championnats de France par équipe Honneurs, les quatre équipes classées 5èmes ex æquo et les quatre équipes descendant des championnats Excellences seront écartées en poule.

Les ressortissants d'un même club doivent être - dans la mesure du possible - éloignés au maximum.

IV. SURVEILLANCE MEDICALE

Un médecin désigné par les organisateurs de la réunion peut, s'il le juge nécessaire pour raisons médicales, interdire à un combattant la poursuite du combat ou de la compétition.

Il devra, dans ce cas, le signaler aux arbitres et aux responsables administratifs de la manifestation.

Le temps total d'arrêt pour blessure ne pourra en aucun cas dépasser 5 minutes par combat et par combattant.

Si, au bout de ce temps, le combattant ne peut reprendre le combat il sera déclaré battu.

V. CONTROLE ANTIDOPAGE

A l'occasion de chaque compétition, un contrôle antidopage pourra éventuellement être effectué. En cas de dopage, indépendamment d'autres sanctions qui pourraient être prises par le Tribunal disciplinaire de la F.F.J.D.A. ou l'AFLD, le combattant sera déclassé. En équipe, celle-ci sera disqualifiée si l'un des combattants a été dopé.

Le combattant ne pourra se soustraire au contrôle sous peine d'être déclassé et de s'exposer aux poursuites judiciaires prévues par la loi.

Pour la liste des produits dopants et compléments d'informations, se référer au Recueil F.F.J.D.A.

VI. COACHES

La seule personne responsable du combattant ou de l'équipe nommément désignée (coach ou autre appellation) devra se conformer au code de conduite des compétitions.

D - FORMULE DE COMPETITION

I. COMPETITIONS EN TABLEAUX

Les compétitions s'effectuent - pour la plupart - par une phase finale en tableaux ; ces derniers devront déboucher sur des demi-finales et finales.

Voir annexe.

II. COMPETITIONS EN POULES

II.a/ Compétitions individuelles en poules

Il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 5 engagés par poule.

Utiliser le plus souvent des poules de 3 ou 4.

Dans le cadre d'une poule de quatre, les responsables de l'organisation - en fonction et selon l'importance des championnats - pourront ne faire effectuer que deux rencontres par combattant.

II.b/ Compétitions par équipe en poules

Il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 4 équipes par poule.

Dans le cas d'une poule de 4, les responsables de l'organisation (en fonction et selon l'importance des championnats) pourront ne faire effectuer que deux rencontres par équipe.

Toutefois, pour les championnats de France, les poules de quatre devront se dérouler dans leur intégralité.

III. COMPTABILITE DES POULES

III.a/ Les poules seront comptabilisées de la façon suivante

- 1 victoire rapporte un point au vainqueur
- 1 match nul rapporte zéro point à chaque combattant
- 1 défaite rapporte moins un point au perdant

III.b/ Pour les catégories jeunes

« Hantei » pourra être donné dès le tour en poule.

Il convient de relever sur les feuilles de poules tous les points et indications de la rencontre.

III.c/ En cas d'égalité

Egalité entre deux personnes ou deux équipes

En cas d'égalité de points à l'issue de tous les combats de la poule, on comptabilisera pour départager les combattants le nombre de victoires, éventuellement, le nombre de Ippon si les combattants ou les deux équipes ne pouvaient être départagés.

Egalité en équipe à l'issue des combats

Un combat en Ippon Shobu sans limite de temps devra être effectué entre 2 combattants désignés par les responsables de chaque équipe

Egalité en individuels

Un combat en Ippon Shobu devra être effectué sans limite de temps.

Egalité entre plusieurs combattants ou équipes

En cas d'égalité définie dans le III.b/, entre plusieurs combattants ou équipes, il conviendra de refaire la poule avec uniquement ces derniers et en se référant aux modalités prévues.

IV. COMPETITIONS EN POULES ET TABLEAUX

1) Les organisateurs devront rechercher suivant les engagés, le nombre de poules nécessaires pour permettre de sortir - ou de finir - un tableau multiple de quatre (4. 8. 16. 32. 64 etc.).

2) Seront retenus pour la deuxième phase, le premier ou les deux premiers combattants de chaque poule qui seront placés dans le tableau opposé pour la suite de la compétition.

V. REPECHAGES

Actuellement, les repêchages ne sont pas prévus dans la réglementation.

VI. COMPETITIONS PAR EQUIPE

Pour toutes les compétitions par équipe interrégionales ou nationales, en cas d'équipe incomplète (3 combattants minimum), les places 1 (Sempo) et 5 (Taïsho) devront impérativement être occupées. Seules une ou deux des places 2, 3, 4 pourront être laissées libres.

(ajout validé en C.D. du 30/6/02)

VII. IDENTIFICATION DES COMBATTANTS

Pour toutes compétitions, les compétiteurs doivent porter un ZEKKEN de taille adéquate en fonction de la discipline. Pour le KENDO et le NAGINATA, celui-ci sera enfilé sur la languette centrale du TARE. Pour le IAIDO ET LE JODO, il sera d'une dimension de 10 cm de largeur par 15cm de hauteur et sera porté sur le côté gauche du KEIKOGI, à la hauteur du cœur.

Ce ZEKKEN doit obligatoirement comporter en haut, à l'horizontale le nom du club en caractères latins, en bas, à l'horizontale le nom de famille du pratiquant en caractères latins avec une ou deux initiales de prénoms en cas d'homonymie ou de pratiquants de la même famille dans le même club. Entre les deux à la verticale, le nom du pratiquant peut être inscrit en KATAKANA ou en KANJI (pour les personnes d'origine japonaise).

Le port d'un drapeau Bleu Blanc Rouge est exclusivement réservé à l'équipe de France et aux anciens compétiteurs sélectionnés au moins une fois sur une compétition internationale, en équipe nationale.

E - ORGANISATION DES COMPETITIONS

I. PREALABLE

Le souci principal de tout organisateur doit être celui de la sécurité des combattants et du public. Il doit faire prévaloir ce sentiment et, vérifier que toutes les dispositions adéquates ont bien été prises.

L'organisateur doit tout prévoir dans les moindres détails afin de laisser le minimum de place à l'improvisation pendant le déroulement de la compétition.

II. PROGRAMMATION DES COMPETITIONS

Les responsables de clubs doivent éviter d'organiser des manifestations (ou compétitions) aux mêmes dates que des échéances départementales ou régionales.

Les responsables régionaux et interrégionaux doivent éviter, dans la mesure du possible, d'organiser leurs stages, leurs compétitions aux mêmes dates que des échéances nationales.

Il est souhaitable que les responsables, à tous les niveaux, organisent leurs compétitions ou manifestations à d'autres périodes. **Les calendriers ne devront être élaborés qu'après connaissance du calendrier national.**

Pour une harmonisation au niveau national, il est souhaitable que les **responsables d'interrégions et de régions transmettent au C.N.K. dès le début du mois de septembre leurs prévisions d'activités pour la saison.**

III. AVANT PROGRAMME & PROGRAMME

L'avant programme doit être envoyé **au moins 15 jours avant chaque manifestation aux associations ou athlètes**, ainsi qu'aux arbitres et officiels. Il devra comporter :

- le lieu, le jour et l'heure de la manifestation,
- la durée approximative et les horaires des vérifications administratives (passeports, shinaï, etc.),
- les catégories d'âge, de grade, etc,
- les horaires et lieu du tirage au sort,
- la référence des championnats à consulter au Recueil,
- des informations importantes (organisation spéciale, démonstration, prix des places, etc).

Lors de la compétition, les informations ou modifications de l'avant programme devront être clairement affichées.

A l'issue des vérifications d'usage et du tirage au sort, les organisateurs devront s'efforcer de communiquer aux arbitres et combattants, voire aux spectateurs, le programme prévisionnel de la compétition en mentionnant tout particulièrement :

- les horaires prévisionnels de la compétition,
- les shiaiijos sur lesquels les athlètes doivent combattre,
- les démonstrations éventuelles,
- toutes informations importantes.

IV. RESPONSABLE DES COMPETITIONS

Il devra faire observer les règlements fédéraux et veiller au bon déroulement des manifestations, il fera assurer le contrôle administratif et interdira la participation de ceux qui ne seront pas en règle.

Il examinera la coordination générale de la compétition et veillera au bon déroulement de celle-ci.

Il devra s'assurer que toutes les mesures de sécurité ont bien été prises.

Le responsable de la compétition pourra être assisté par différents responsables auxquels il peut donner délégation de pouvoir, notamment pour l'organisation, l'arbitrage, le tirage au sort, le matériel, le service d'ordre, le contrôle, la sécurité, l'assistance médicale.

Cette énumération n'est pas limitative et, en fonction de l'importance de la réunion, d'autres postes pourront être créés (ex. : hébergement, transport, protocole, etc.).

Dans ce cas, le responsable de la réunion s'assurera que chacun est bien à son poste et s'acquitte de sa tâche en appliquant la réglementation en vigueur.

V. RESPONSABILITES

V.a/ Délégation

1) En cas de délégation aux responsables de secteur, ces derniers auront pouvoir pour effectuer le contrôle nécessaire à l'organisation.

2) En cas de litige, les responsables délégués saisiront le responsable de la compétition pour régler le problème.

V.b/ Le service d'ordre

Le responsable du service d'ordre est, tout particulièrement, chargé avec son équipe au dégagement des aires de combats.

Il devra intervenir chaque fois que le besoin s'en fera sentir, avec discrétion mais avec fermeté et pourra demander au responsable, en cas de nécessité, l'arrêt momentané de la compétition.

V.c/ Cérémonies - Remise des récompenses

Les combattants sont tenus de participer aux cérémonies d'ouverture et de clôture si celles-ci sont exigées par les organisateurs, ainsi qu'à la remise des récompenses, suivant les indications des organisateurs.

Les premiers combattants devront avoir au minimum 5 minutes après la fin de la cérémonie d'ouverture pour se préparer.

Les combattants doivent être en armure (sans le Men) ou en survêtement. Les tenues de ville sont strictement interdites. Tout compétiteur ou équipe quittant le lieu des championnats sans raison valable avant la cérémonie de remise des récompenses ne pourra pas obtenir sa coupe, sa médaille ou son diplôme.

VI. Billetterie

Cf. Journal officiel - Textes en vigueur.

VII. Démonstrations

Les organisateurs peuvent prévoir des démonstrations dans le programme des manifestations.

Il conviendra que les intervenants soient licenciés à la F.F.J.D.A. s'il s'agit de disciplines fédérales.

Pour toutes les autres disciplines, une autorisation des Comités Directeurs intéressés devra être fournie, après éventuelle consultation des Fédérations impliquées.

F - CAHIER DES CHARGES

I. CHAMPIONNATS NATIONAUX

I.a/ Frais d'organisation à la charge du CNK

- repas des officiels (environ 40 personnes),
- hébergement des officiels,
- matériel nécessaire à la compétition,
- tout frais relatif au lieu de compétition,
- tout frais relatif à l'information et la promotion de la manifestation envers des municipalités ou des régions,
- tout frais relatif à la bonne réalisation de la manifestation.
- récompenses

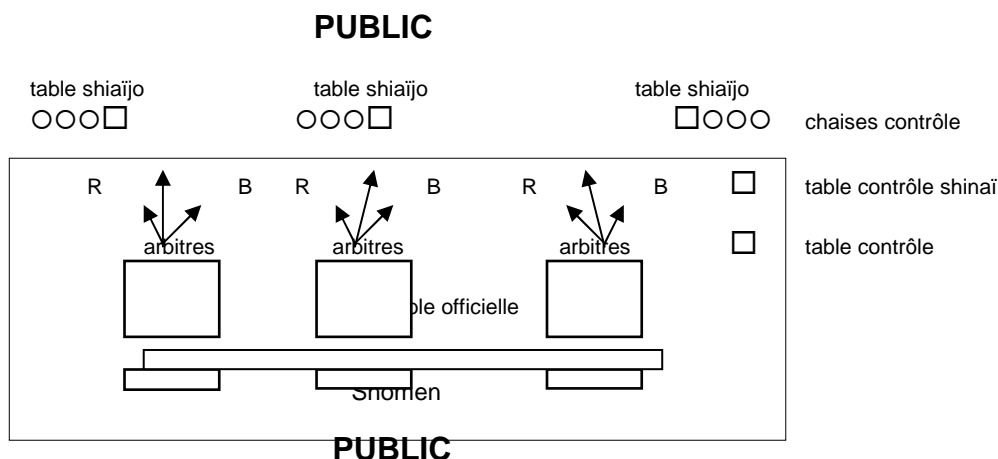
- frais de déplacement des officiels
- information nationale de la manifestation.

II. AFFICHAGE GENERAL

Il conviendra aux organisateurs d'essayer d'afficher les tableaux ou les poules afin de permettre aux compétiteurs de suivre le déroulement de la compétition. Se référer aux différents tableaux.

III. DISPOSITION CONVENTIONNELLE DES AIRES DE COMBATS

Se référer au schéma ci-dessous pour 3 shiaïjo



III.a/ Table de chronométrage

- 1 préposé au chronométrage des combats
- 1 préposé à l'inscription des résultats
- 1 préposé à l'inscription au tableau
- 1 préposé minimum pour enfile les rubans
- 1 préposé pour transmission des résultats à la table centrale.

III.b/ Table centrale

- groupement des résultats des shiai-jo
- 1 préposé pour inscriptions au tableau général

- 1 préposé pour le micro sono

III.c/ Table des vérifications

- 1 préposé minimum pour la pesée des shinaï
- 1 préposé minimum pour vérification des inscriptions
- 1 préposé minimum pour vérifications administratives

III.d/ Matériel d'arbitrage

Drapeaux conformes à la réglementation internationale rubans rouge et blanc de 60 cm de longueur minimum.
Les résultats inscrits sur le tableau doivent se lire de loin.

III.e/ Tableau des résultats

Des panneaux d'affichage près des shiai-jos devront être mis en place par les organisateurs pour la tenue des compétitions modèle fédéral ou éventuellement, des tableaux d'écoliers sur pieds.

IV. MATERIEL POUR DEUX SHIAIJOS

- 3 chronomètres
- 6 jeux de drapeaux (6 rouges - 6 blancs - 2 jaunes)
- 20 rubans rouges au minimum
- 20 rubans blancs au minimum
- 100 mètres de ruban adhésif pour tracer les shiaijos (de préférence blanc et de 10 cm de large)
- 2 tables d'arbitrage avec 6 chaises (longueur d'une table environ 2 m)
- 2 tables avec 8 chaises pour les vérifications
- 12 chaises pour les préposés aux tableaux d'affichage et aux rubans
- 3 tables pour les officiels et récompenses
- 2 balances pour les shinai
- 1 sonorisation
- 2 sifflets
- le matériel nécessaire pour l'affichage éventuel sur grand tableau
- petit matériel (stylos, craies, gros feutres, punaises, serpillière, chiffon, etc)
- les bannières fédérales
- nappes et, éventuellement,
- drapeaux
- plantes vertes
- hymnes nationaux.

V. LIEU

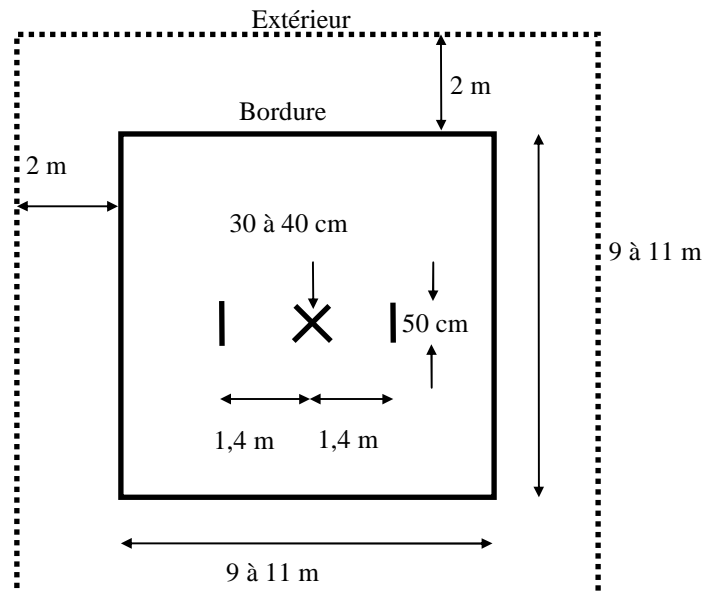
Gymnase ou Palais des sports avec obligatoirement un plancher pour toutes les compétitions internationales - ou nationales - pour les autres compétitions l'utilisation d'un plancher est fortement conseillée avec structures obligatoires, telles que :

- sanitaires (douches chaudes et toilettes)
- téléphone
- civière, secours médical
- éclairage
- vestiaires pour les arbitres, les combattants et les combattantes
- tribunes ou places assises pour les officiels et le public
- buvette et lieu permettant aux officiels et arbitres de se restaurer (si besoin)
- parking.

Dans la mesure du possible un gymnase facile d'accès et desservi par les transports en commun.

VI. RECETTES

Les différentes recettes - ou bénéfices - restent à la structure organisatrice, une fois les frais restant à leur charge dûment réglés.

VII. SHIAIJO

G - REGLEMENT SPORTIF

I. TEMPS DE COMPETITIONS

Equipes et individuels

En gras le temps des combats - *En italique le temps des prolongations*

KENDO – SPORT CHANBARA

Cat. ①-① Samourais	Cat. ② Benjamins	Cat. ③ Minimes	Cat. ④ Cadets	Cat. ⑤ Juniors	Cat. ⑥ Seniors H	Cat. ⑦ Espoirs F	Cat. ⑧ Seniors F
2'	2'30	3'	4'	4'	5'	4'	4'
<i>déc.</i>	<i>déc.</i>	<i>déc.</i>	<i>Encho</i>	<i>Encho</i>	<i>Encho</i>	<i>Encho</i>	<i>Encho</i>
<i>Pour les ½ finales et finales possibilité d'Encho</i>							

Encho sans limite de durée

NAGINATA

Cat. ① Samourais	Cat. ② Benjamins	Cat. ③ Minimes				Cat. ⑦ Espoirs F	Cat. ⑧ Seniors F
1'30	2'	2'				3'	3'
<i>déc.</i>	<i>1'</i>	<i>1'</i>				<i>2'</i>	<i>2'</i>

N.B. En cas de compétition mixte ou comportant des athlètes surclassés, le temps de compétition appliqué est celui des championnats disputés.

Pour les championnats de France Honneurs et les championnats de France kyu, le temps des combats pour le premier tour en poule est de 4 minutes.

Pour la saison en cours, une autorisation parentale concernant la pratique de la discipline en compétition est obligatoire pour les mineurs. (IIIb/...)

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

I. Championnats de France Individuels « Seniors Hommes » Excellence

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations - D./Formule de compétition.

Accès

Ouvert aux pratiquants des catégories ⑥ et de la catégorie ⑤ âgés de plus de 18 ans le jour de la compétition avec certificat de sur classement
Sélectionnés dans le championnat d'interrégion catégorie « yudansha Excellence » selon des modalités de compétition appliquant le règlement.
Etre en règle administrativement.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 3 plus tableau final de 42 combattants sur tableau base de 48.
Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final en fonction du classement de la poule (Chapitre C.§III).
Tableau final avec élimination directe.

Temps de compétition

5 minutes en poule

5 minutes en tableau, prolongation sans limite de **temps**. (Ippon Shobu)

Tirage au sort

En présence des responsables d'interrégions ou de membres du Comité de Direction, le tirage informatique sera effectué après pointage des présences.

Les ½ finalistes de la saison précédente seront éloignés en poules

Conditions de participation

Quota de participation = 64 combattants.

Podium de la saison précédente + 60 combattants qualifiés aux interrégions catégorie "Excellence".

Les CRK responsables d'un championnat d'interrégion devront effectuer les sélections et établir une première liste en fonction de leur quota par interrégion et une liste d'attente.

Au plus tard 15 jours avant les championnats de France "Excellence", la CRK organisatrice devra prendre contact avec les clubs des sélectionnés et au besoin compléter la première liste avec la liste d'attente pour remplir son quota. Une fois cette liste définitive établie, elle procédera dans les 10 jours avant la date des championnats à l'inscription de tous les participants de son interrégion.

Réglementation

En cas de non remplissage de son quota, une interrégion verra celui-ci diminué l'année suivante et ramené au nombre de compétiteurs effectivement présentés.

En cas d'absence d'un compétiteur le jour de la compétition, après inscription par la CRK, sans que la commission sportive soit prévenue et sans motif valable, le club d'appartenance de ce compétiteur se verra exclu pour l'ensemble de ses compétiteurs du championnat individuel "Excellence" la saison suivante.

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

II. Championnats de France Individuels « Seniors Hommes » Honneur

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations - D./Formule de compétition.

Accès

Ouvert à tous les compétiteurs 1^{er} et 2^{ème} dan des catégories ⑥ et de la catégorie ⑤ de plus de 18 ans le jour de la compétition avec un certificat de surclassement sélectionnés dans leur interrégion selon des modalités de compétition appliquant le règlement.

Etre en règle administrativement.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 3 plus tableau final de 42 combattants sur tableau base de 48.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final en fonction de leur résultat dans la poule.

Tableau final avec élimination directe.

Temps de compétition

4 minutes en poule

5 minutes en tableau, prolongation sans durée limite de **temps** (Ippon Shobu)

Tirage au sort

En présence des responsables d'interrégions ou de membres du Comité de Direction, le tirage informatique sera effectué après pointage des présences.

Les ½ finalistes de la saison précédente seront éloignés en poules.

Conditions de participation

Quota de participation = 64 combattants qualifiés dans les interrégions catégorie « Honneur ».

Les CRK responsables d'un championnat d'interrégion devront effectuer les sélections et établir une première liste en fonction de leur quota par interrégion et une liste d'attente.

Au plus tard 15 jours avant les championnats de France "Honneur", la CRK organisatrice devra prendre contact avec les clubs des sélectionnés et au besoin compléter la première liste avec la liste d'attente pour remplir son quota. Une fois cette liste définitive établie, elle procédera dans les 10 jours avant la date des championnats à l'inscription de tous les participants de son interrégion.

Réglementation

En cas de non remplissage de son quota, une interrégion verra celui-ci diminué l'année suivante et ramené au nombre de compétiteurs effectivement présentés.

En cas d'absence d'un compétiteur le jour de la compétition, après inscription par la CRK, sans que la commission sportive soit prévenue et sans motif valable, le club d'appartenance de ce compétiteur se verra exclu pour l'ensemble de ses compétiteurs du championnat individuel "Honneur" la saison suivante.

Les demi-finalistes "Honneur" devront participer l'année suivante aux championnats d'interrégions sélectifs pour les championnats de France « Excellence ».

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

III. Championnats de France Individuels « Seniors Femmes »

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations - D./Formule de compétition.

Accès

Ouvert à toutes compétitrices yudansha des catégories ⑧ et de la catégorie ⑦ âgées de 18 ans le jour de la compétition avec certificat de surclassement (voir § A III.a), ayant participé aux championnats d'interrégions.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 3 ou 4 plus tableau final.

Les deux premières de chaque poule sont qualifiées et se placent pour le tableau final en fonction de leur résultat en poule. (Chapitre D.§III)

Tableau final avec élimination directe.

Temps de compétition

4 minutes en poule, 4 minutes en tableau avec prolongation sans limite de durée de **temps**. (Ippon Shobu)

Tirage au sort

Le tirage au sort informatique sera effectué après le pointage des présences.

Les ½ finalistes de la saison précédente seront éloignées en poules, les deux premières de chaque poule sont qualifiées et se placent pour le tableau final selon leur résultat en poule. (Réf. Chapitre DII).

Conditions de participation

Quota de participation non limitatif.

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

IV. Championnats de France Individuels « Jeunes » par catégorie d'âge

Un championnat de France est organisé pour chacune des catégories Jeunes citées ci-dessous. Ces compétitions sont mixtes pour les catégories ①, ② et ③.

ATTENTION : Pour la saison en cours, une autorisation parentale concernant la pratique de la discipline en compétition est obligatoire pour les mineurs.(IIIb/...)

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations.

Accès

Ouvert aux pratiquants des catégories ①②③④⑤⑦.

Accès national direct.

Etre en règle administrativement.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 3 ou 4 plus tableau final.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final selon leur résultat en poule. (Réf. Chapitre DII).

Tableau final avec élimination directe.

Temps de compétition

Se référer au tableau en page 12.

Tirage au sort

En présence des responsables d'interrégions ou de membres du Comité de Direction.

Les ½ finalistes de la saison précédente et les clubs ayant le plus de représentants seront éloignés dans la mesure du possible.

Conditions particulières

Pour les catégories ①②③ une décision sera donnée à l'issue d'une rencontre ou les combattants ne pourraient se départager.

Pour les catégories ④⑤⑦ prolongation sans limite de durée de **temps** (Ippon Shobu) à l'issue d'une rencontre ou les combattants ne pourraient se départager.

Aucun surclassement n'est autorisé pour les championnats « Jeunes ».

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

V. - Championnats de France par équipes « Jeunes » par catégorie d'âge

Deux championnats de France sont organisés pour des catégories Jeunes citées ci-dessous.

ATTENTION : Pour la saison en cours, une autorisation parentale concernant la pratique de la discipline en compétition est obligatoire pour les mineurs.(IIIb/...)

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations. D./Formule de compétition.

Accès

Ouvert aux pratiquants des catégories ①②③ (Eq jeunes B)

Ouvert aux pratiquants des catégories ④⑤⑦.(Eq jeunes A)

Voir fiche d'engagement page 24 – Annexe G/IIIb.

Accès national direct.

Etre en règle administrativement.

Nationalité

Française

Un étranger est admis par équipe ; remplaçants compris.

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Les 1/2 finalistes de l'année précédente sont écartés, chacun dans une poule différente.

Poule éliminatoire de 3 ou 4 puis tableau final.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés.

Temps de compétition

Correspondant à la catégorie pour les équipes jeunes B

4' pour les équipes jeunes A, possibilité de 3' en poule selon organisation.

Tirage au sort

Tirage au sort informatique.

Composition de l'équipe

Equipe de 3 combattants + 2 remplaçants, poste pour poste.

Un étranger maximum par équipe.

La composition de l'équipe est figée par les catégories pour les Equipes jeunes B et libre pour les A, entre Sempo et Chuken, qui peuvent aussi modifier leur ordre de passage avant chaque combat.

Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table du shiaïjo.

Les équipiers saluent et combattent dans l'ordre de passage.

Tout changement de place, non réglementaire, entraîne la disqualification de toute l'équipe pour les championnats.

Réglementation :

En cas d'égalité parfaite, un combat supplémentaire en Ippon Shobu sera effectué entre les capitaines.

Pour les Equipes jeunes B : décision en cas d'égalité (Hantei).

Pour les Equipes jeunes A : prolongation sans limite de temps en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire.

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

VI. Championnats de France par équipes « Excellence »

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations - D./Formule de compétition.

Accès

Ouvert aux pratiquants des catégories ⑥ ⑧ et des catégories ⑤ ⑦ âgés de plus de 18 ans le jour de la compétition avec surclassement.

Ouvert sur qualification aux 12 équipes « Excellence » + les 4 premières équipes des championnats « Honneur » de l'année précédente.

Nationalité

Française

Un étranger est admis par équipe, y compris les remplaçants.

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Quatre poules de 4.

Les 1/4 finalistes de l'année précédente sont écartés, chacun dans une poule différente.

Les deux premiers de chaque poule accédant aux phases finales par un tableau de 8.

Temps de compétition

5 minutes en poule sans prolongation.

5 minutes en tableau avec combat supplémentaire **en Ippon Shobu**, si égalité de victoires et de points à l'issue de la rencontre.

Tirage au sort

Les équipes 1^{ère} et 2^{ème} de l'année précédente sont placées, dans les poules A et B en numéro 1.

Les équipes classées 3^{èmes} se placent, après tirage au sort, dans les poules C et D en numéro 1.

Deux équipes d'un même club peuvent être dans une même poule.

Composition de l'équipe

Equipe de 5 combattants + 2 remplaçants.

Un étranger maximum par équipe.

La composition de l'équipe peut changer à chaque rencontre.

Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table du shiai-jo.

Les équipiers saluent et combattent dans l'ordre de passage.

Tout changement de place, non réglementaire, entraîne la disqualification de toute l'équipe pour les championnats et la relègue au niveau « Honneur » pour l'année suivante.

Réglementation

Toute équipe qualifiée pour les championnats « Excellence » ne peut se soustraire à sa qualification pour participer aux championnats « Honneur ».

Obligation est faite de participer au championnat le plus élevé avec l'équipe la plus représentative du club.

Toute équipe ne participant pas aux championnats "Excellence" alors qu'elle est qualifiée, s'exclut automatiquement de ces championnats et de toute participation pour la saison en cours. Elle ne pourra réintégrer les championnats "Honneur" que la saison suivante. En cas de doute sur la justification de l'absence, le Comité de Direction se réserve le droit de suspendre la participation du club, la saison suivante, pour les championnats par Equipe.

Un club peut avoir plusieurs équipes engagées dans les championnats « Excellence » ; elles ne sont pas écartées obligatoirement.

Les équipes classées 4^{èmes} de chaque poule redescendent en « Honneur » l'année suivante.

Un combattant engagé dans une équipe du championnat « Excellence » ne pourra pas être engagé dans une équipe du championnat « Honneur » la même saison sportive.

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

VII. Championnats de France par équipes « Honneur »

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations.

Accès

Ouvert aux pratiquants des catégories ⑥ ⑧ et des catégories ⑤ ⑦ âgés de plus de 18 ans le jour de la compétition avec surclassement.

Avoir participé aux sélections "Honneur" des championnats d'interrégions par équipes et faire partie des 36 équipes sélectionnées pour les championnats de France..

Nationalité

Française

Un étranger est admis par équipe, y compris les remplaçants.

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Poule éliminatoire de 3 ou 4 puis tableau final.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés.

Temps de compétition

4 minutes en poule.

5 minutes en tableau **avec combat supplémentaire en Ippon Shobu, si égalité de victoires et de points à l'issue de la rencontre.**

Tirage au sort

Tirage au sort informatique.

Composition de l'équipe

Equipe de 5 combattants + 2 remplaçants.

Un étranger maximum par équipe.

La composition de l'équipe peut changer à chaque rencontre.

Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table du shiaiïjo.

Les équipiers saluent et combattent dans l'ordre de passage.

Tout changement de place, non réglementaire, entraîne la disqualification de toute l'équipe pour les championnats.

Réglementation

Les championnats « Honneur » sont sélectifs pour les championnats « Excellence ».

Les quatre équipes demi-finalistes disputent la saison suivante les championnats « Excellence ».

Une équipe ne peut pas refuser, si elle est qualifiée, de participer aux championnats « Excellence » sous peine de se voir interdire l'accès aux championnats « Honneur » pour ses autres équipes.

Les équipes sélectionnées pour les championnats de France « Excellence » ne peuvent participer aux championnats d'interrégions par équipe

FICHE D'ENGAGEMENT KENDO

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES « JEUNES »

Cet imprimé est destiné uniquement pour l'inscription des équipes.

ATTENTION : Pour la saison en cours, une autorisation parentale concernant la pratique de la discipline en compétition est obligatoire pour les mineurs.(IIIB/...)

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Club _____ Nom du responsable _____

EQUIPE N°... Jeunes B

Réservé au contrôle

Description du poste	Noms - Prénoms	Date de naissance	Licence	Sur classt	Certificat Médical	Passeport
① Sempo :						
② Chuken :						
③ Taïsho :						
Sempo, Chuken ou Taïsho*	Remplaçant poste pour poste					
Sempo, Chuken ou Taïsho*	Remplaçant poste pour poste					

EQUIPE N° ... Jeunes A

Réservé au contrôle

Description du poste	Noms Prénoms	Date de naissance	Licence	Sur classt	Certificat Médical	Passeport
Sempo ④ ou ⑦						
Chuken ④ ou ⑦						
Taïsho ⑤ ou ⑦						
Sempo, Chuken ou Taïsho*	Remplaçant poste pour poste					
Sempo, Chuken ou Taïsho*	Remplaçant poste pour poste					

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Classement des enfants par date de naissance même si catégorie identique (poste Sempo : le plus jeune)

* : Pour les remplaçants, entourer le nom du poste tenu en fonction de son âge

Fait le _____ à _____

Signature du Responsable :

Fiche d'engagement à retourner au C.N.K. 10 jours avant la date de la manifestation

Annexe G/IIIB

FICHE D'ENGAGEMENT KENDO INTERREGIONS

CHAMPIONNATS INTERREGIONAUX INDIVIDUELS « SENIORS HOMMES » HONNEUR

En cas de sélection les compétiteurs doivent confirmer leur présence à la CRK organisatrice

Date de la manifestation _____

Lieu _____

Interrégion _____

Nom du responsable _____

Nom - Prénom - Club	Date de naissance	Réservé au contrôle		
		Licence	Certificat médical	Passeport

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait le _____ à _____

Signature du responsable

Fiche d'engagement à retourner 10 jours avant la date de la manifestation

Annexe G/VI

FICHE D'ENGAGEMENT KENDO INTERREGIONS

CHAMPIONNATS INTERREGIONAUX INDIVIDUELS « SENIORS HOMMES » EXCELLENCE
--

En cas de sélection les compétiteurs doivent confirmer leur présence à la CRK organisatrice

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Interrégion _____ Nom du responsable _____

Nom – Prénom - Club	Date de naissance	Réservé au contrôle		
		Licence	Certificat médical	Passeport

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait le _____ à _____

Signature du responsable

Fiche d'engagement à retourner 10 jours avant la date de la manifestation

Annexe G/VII

FICHE D'ENGAGEMENT KENDO INTERREGIONS

CHAMPIONNATS INTERREGIONAUX INDIVIDUELS « JEUNES » par catégorie d'âge

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Interrégion _____ Nom du responsable _____

Nom - Prénom	N° Catég. Cf. Page 12	Date de naissance	Réservé au contrôle		
			Licence	Certificat médical	Passeport

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait le _____ à _____

Signature du responsable

Fiche d'engagement à retourner 10 jours avant la date de la manifestation

Annexe G/IX

FICHE D'ENGAGEMENT KENDO INTERREGIONS

CHAMPIONNATS INTERREGIONAUX PAR EQUIPES « HONNEUR »

EQUIPE DE 5 COMBATTANTS

En cas de sélection les équipes doivent confirmer leur présence à la CRK organisatrice

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Interrégion _____ Nom du responsable _____

EQUIPE N°

[Réserve au contrôle]

Nom - Prénom	Date de naissance	Licence	Certificat médical	Passeport
Remplaçant				
Remplaçant				

EQUIPE N°

[Réserve au contrôle]

Nom Prénom	Date de naissance	Licence	Certificat médical	Passeport
Remplaçant				
Remplaçant				

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait le _____ à _____

Signature du responsable

Fiche d'engagement à retourner 10 jours avant la date de la manifestation

Annexe G/X

FICHE RECAPITULATIVE KENDO INTERREGIONS

CHAMPIONNATS INTERREGIONAUX INDIVIDUELS « SENIORS HOMMES » EXCELLENCE

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Interrégion _____ Nom du responsable _____

Nom - Prénom - Club - Adresse - Téléphone	
1er	
2ème	
3ème	
4ème	
5ème	
6ème	
7ème	
8ème	
9ème	
10ème	
11ème	
12ème	
13ème	
14ème	

Veillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait le _____ à _____

Signature du responsable

Cette fiche doit être envoyée au C.N.K. dans les 15 jours suivants les championnats interrégionaux

Annexe G/XIII

FICHE RECAPITULATIVE KENDO INTERREGIONS

CHAMPIONNATS INTERREGIONAUX INDIVIDUELS « SENIORS HOMMES » HONNEUR (1^{er} & 2^{ème} dan)

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Interrégion _____ Nom du responsable _____

Nom - Prénom - Club - Adresse - Téléphone	
1er	
2ème	
3ème	
4ème	
5ème	
6ème	
7ème	
8ème	
9ème	
10ème	
11ème	
12ème	
13ème	
14ème	

Veillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait le _____ à _____

Signature du responsable

Cette fiche doit être envoyée au C.N.K. dans les 15 jours suivants les championnats interrégionaux

Annexe G/XIV

FICHE RECAPITULATIVE KENDO INTERREGIONS

CHAMPIONNATS INTERREGIONAUX « EQUIPES HONNEUR »

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Interrégion _____ Nom du responsable _____

Nom - Prénom - Club - Adresse - Téléphone	
1ère	
2ème	
3ème	
4ème	
5ème	
6ème	
7ème	
8ème	
9ème	
10ème	
11ème	
12ème	

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait le _____ à _____

Signature du responsable

Nota : Le responsable de l'interrégion organisant le championnat doit joindre aux feuilles récapitulatives la constitution (nom et prénom) de chacune des équipes.

Cette fiche doit être envoyée au C.N.K. dans les 15 jours suivants les championnats interrégionaux

Annexe G/XV

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

I. Critériums « kyu » adultes et jeunes

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations.

Accès

Ouvert aux pratiquants kyu ayant l'habitude de porter l'armure.
Etre en règle administrativement.

Adultes

Catégorie ③ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineurs - Chapitre G page 12.

Jeunes

Catégories ① ② ③ ⑦ - Chapitre G. page 12.

N.B. Ces catégories peuvent être modifiées en fonction des engagements pour le bon déroulement de la compétition.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Critériums séparés par catégorie d'âge.

Les 4 premiers adultes seront qualifiés pour les championnats de France Naginata.

Conditions de participation

Accès national direct

Avoir été pré-inscrit sur fiche d'engagement (annexes H.Ia et Ib)

Temps de compétition

Se référer chapitre G. page 12.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

Condition particulière

Pour les adultes, en cas d'impossibilité de participation pour raison médicale (certificat obligatoire) l'intéressé pourra effectuer une demande de repêchage pour l'accession aux championnats de France auprès du délégué technique naginata et du responsable national, qui examineront la demande.

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

II. Coupe « Tokunaga »

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations.

Accès

Ouvert aux pratiquants ayant l'habitude de porter l'armure.

Catégorie ⑧ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineurs - Chapitre G. page 12.

Etre en règle administrativement.

Nationalité

Française ou étrangère

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Conditions de participation

Accès national direct

Avoir été pré-inscrit sur fiche d'engagement (annexe)

Temps de compétition

3 minutes avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes puis, décision.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

Récompense

Le Trophée offert par Tokunaga Senseï - créatrice de la Z.N.N.R. - est remis en jeu chaque année.

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

III. Coupe par équipes

Une compétition par équipes tirée au sort le jour de la compétition.
Equipes de 3, 4 ou 5 personnes selon le nombre d'inscrits.

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations.

Accès

Ouvert aux pratiquants ayant l'habitude de porter l'armure.
Catégorie ⑧ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineurs - Chapitre G. page 12.
Etre en règle administrativement.

Nationalité

Française ou étrangère

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Conditions de participation

Accès national direct
Avoir été pré-inscrit sur fiche d'engagement (annexe)

Temps de compétition

3 minutes.
Si égalité de victoires et de points, 1 combat supplémentaire de 3 minutes avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes puis, décision.

Tirage au sort

Il sera effectué, tous clubs confondus, avec des catégories de niveaux.
Exemple si équipe de 3 ➤ 1 pratiquant kyu
1 pratiquant 1er ou 2ème Dan
1 pratiquant 3ème, 4ème ou 5ème Dan

Avec cette formule, nous pensons que cela peut permettre une compétition par équipe (amicale), plus étoffée que pour les championnats de France.

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

IV. Coupe « Technique » SIMONE CHARTON

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations.

Accès

Ouvert à tous les pratiquants. Etre en règle administrativement.

Nationalité

Française ou étrangère.

Arbitrage

A la majorité des drapeaux levés. Pas de possibilité de match nul.

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Conditions de participation

Accès national direct.

Avoir été pré-inscrit sur fiche d'engagement (annexe).

Une personne peut participer à plusieurs niveaux.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

Conditions spécifiques

Pour la Coupe Technique Simone Charton en 3 niveaux, les candidats forment leur couple librement en fonction de leur grade (sans limite d'âge). Ils peuvent être licenciés dans des clubs différents.

Pour la Coupe Technique par tirage au sort, les couples sont formés selon le tirage au sort effectué sur place.

COUPE TECHNIQUE SIMONE CHARTON EN 3 NIVEAUX :

- 1er niveau : ouvert aux 5ème et 4ème kyu ; programme Ippon me - Nihon me
- 2ème niveau : ouvert aux 4ème, 3ème et 2ème kyu ; programme Ippon me - Sanbon me
- 3ème niveau : ouvert aux 2ème, 1er kyu et yudansha ; programme défini chaque année.

COUPE TECHNIQUE PAR TIRAGE AU SORT :

- 1er niveau : ouvert du 5ème au 2ème kyu ; programme Nihon me - Sanbon me
- 2ème niveau : ouvert au 1er kyu et yudansha ; programme défini chaque année par tirage au sort le jour de la compétition.

L'ordre des deux séries de Shikake Oji est défini par le tirage au sort.

Pour les enfants la taille minimale requise pour participer à la Coupe Technique par tirage au sort est de 1m50. Aucune condition de taille pour la Coupe technique Simone Charton.

Les candidats inscrits à la Coupe Technique par tirage au sort doivent connaître le programme de leur catégorie.

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

V. Championnats de France Individuels « Adultes FEMMES »

Administration

Référence chapitres : A. /Engagement - C. /Déroulement des manifestations - D. / Formule de compétition

Accès

Ouvert à toutes compétitrices yudansha, aux demi-finalistes féminines kyu.

Catégorie ⑧ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineurs. Chapitre G. page 12.

Etre en règle administrativement.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Réf. Chapitre D.§II.III.IV. du règlement sportif C.N.K.

Conditions de participation

Accès national direct pour les yudansha

Avoir été pré-inscrit sur fiche d'engagement (annexe)

Temps de compétition

3 minutes avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes, puis décision.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

VI. Championnats de France Individuels « Adultes HOMMES »

Administration

Référence chapitres : A. /Engagement - C. /Déroulement des manifestations - D. / Formule de compétition

Accès

Ouvert à tous les compétiteurs yudansha, aux demi-finalistes masculins kyu.

Catégorie ③ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineurs. Chapitre G. page 12.

Etre en règle administrativement.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Réf. Chapitre D.§II.III.IV. du règlement sportif C.N.K.

Conditions de participation

Accès national direct pour les yudansha

Avoir été pré-inscrit sur fiche d'engagement (annexe)

Temps de compétition

3 minutes avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes, puis décision.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

VII. Championnats de France par Equipes « Adultes » mixtes

Compétition limitée à 2 équipes maximum par club.

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations. - D. / Formule de compétition

Accès

Ouvert aux pratiquants ayant l'habitude du Shiaï.

Catégorie ⑥ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineurs. Chapitre G. page 12.

Nationalité

Française

Un étranger est admis par équipe.

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Réf. Chapitre D. §II.III.IV. du règlement sportif du C.N.K.

Conditions de participation

Accès national direct

Avoir été pré-inscrit sur fiche d'engagement (annexe)

Temps de compétition

3 minutes.

Si égalité de victoires et de points, 1 combat supplémentaire de 3 minutes en Ippon shobu avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes puis, décision.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

Composition de l'équipe

Equipe de 3 combattants mixtes avec possibilité d'un remplaçant. Un étranger maximum par équipe.

La composition de l'équipe peut changer à chaque rencontre.

Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table du shiaïjo.

Les équipes saluent et combattent dans l'ordre de passage indiqué.

Tout changement de place - non réglementaire - entraîne la disqualification de l'équipe pour les championnats.

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

VIII. Championnats de France Individuels « Jeunes » mixtes par catégorie d'âge

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations. - D. / Formule de compétition

Accès

Ouvert aux jeunes ayant l'habitude du shiaï.

Catégories ②③⑦ Chapitre G. page 12.

Etre en règle administrativement.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Réf. Chapitre D. §II.III.IV.

Conditions de participation

Accès national direct

Avoir été pré-inscrit sur fiche d'engagement (annexe)

Temps de compétition

Chapitre G page 12.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

FICHE D'ENGAGEMENT NAGINATA

COUPE TECHNIQUE SIMONE CHARTON « 1er NIVEAU »

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Club _____ Nom du responsable _____

Nom – Prénom	Date de naissance	Numéro de licence	Grade
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____ le _____

Signature**Fiche d'engagement à retourner au C.N.K. 10 jours avant la compétition**

Annexe H/IV ①

FICHE D'ENGAGEMENT NAGINATA

COUPE TECHNIQUE SIMONE CHARTON « 2ème NIVEAU »

Date de la manifestation _____ Lieu _____
 Club _____ Nom du responsable _____

Nom – Prénom	Date de naissance	Numéro de licence	Grade
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____ le _____

Signature

Fiche d'engagement à retourner au C.N.K. 10 jours avant la compétition

Annexe H/IV ©

FICHE D'ENGAGEMENT NAGINATA

COUPE TECHNIQUE SIMONE CHARTON « 3ème NIVEAU »

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Club _____ Nom du responsable _____

Nom – Prénom	Date de naissance	Numéro de licence	Grade
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____ le _____

Signature**Fiche d'engagement à retourner au C.N.K. 10 jours avant la compétition**

Annexe H/IV ③

FICHE D'ENGAGEMENT NAGINATA

COUPE TECHNIQUE PAR TIRAGE AU SORT « 1er NIVEAU »

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Club _____ Nom du responsable _____

Nom - Prénom	Date de naissance	Numéro de licence	Grade
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____ le _____

Signature**Fiche d'engagement à retourner au C.N.K. 10 jours avant la compétition**

FICHE D'ENGAGEMENT NAGINATA

COUPE TECHNIQUE PAR TIRAGE AU SORT « 2ème NIVEAU »

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Club _____ Nom du responsable _____

Nom – Prénom	Date de naissance	Numéro de licence	Grade
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____ le _____

Signature**Fiche d'engagement à retourner au C.N.K. 10 jours avant la compétition**

Annexe H/IV ⑤

FICHE D'ENGAGEMENT NAGINATA

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES MIXTES « ADULTES »

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Club _____ Nom du responsable _____

Nom - Prénom	Date de naissance	Grade
Remplaçant (<i>facultatif</i>)		
Remplaçant (<i>facultatif</i>)		

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____ le _____

Signature**Fiche d'engagement à retourner au C.N.K. 10 jours avant la date de la manifestation**

Annexe H/VI

I - REGLEMENT SPORTIF IAÏDO

I. Championnats de France Individuels

II. Championnats de France par Equipes

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations.

Quota des compétitions par équipes :

- moins de 6 licences = 1 Eq.
- de 7 à 12 licences = 2 Eq.
- de 13 à 25 licences = 3 Eq.
- à partir de 26 licences = 1 Eq. supplémentaire par tranche de 15 licences.

Accès

Par mesure dérogatoire votée par le CD pour le Iaïdo, l'accès est ouvert aux pratiquants de catégories 4. 5. 6. 7. 8. avec certificat médical de surclassement pour toutes les catégories autres que seniors (6 et 8) et autorisation parentale pour les mineurs.

Etre en règle administrativement.

Nationalité

Française.

Arbitrage

Règlement F.I.K..

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Poules éliminatoires de 3.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final en fonction du classement de la poule.

Tableau final avec élimination directe.

Les divisions de grade seront MUDAN, SHODAN, NIDAN, SANDAN, YONDAN et GODAN.

Conditions de participation

Accès national direct.

Avoir été pré-inscrit, dans les délais, sur feuille d'engagement.

Temps de compétition

Le temps d'une rencontre est de 6 minutes pour 5 techniques et de 4 minutes pour 3 techniques.

Tirage au sort

En présence des responsables, le tirage sera effectué après pointage des compétiteurs.

Composition de l'équipe

3 combattants licenciés d'un même club.

L'équipe peut changer à chaque rencontre l'ordre des combattants.

Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table de shiaïjo.

Tout changement de place, non réglementaire, entraîne la disqualification de toute l'équipe pour les championnats.

Un étranger est admis par équipe dans la mesure ou il a au moins deux timbres de licence en France.

FICHE D'ENGAGEMENT IAÏDO

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS par division de grades

Cet imprimé est destiné uniquement à l'inscription aux championnats de France Individuels Iaïdo

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Club _____ Nom du responsable _____

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	[Réserve au contrôle]		
			Licence	Certificat Médical	Passeport

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____ le _____

Signature

Fiche d'engagement à retourner au C.N.K. 10 jours avant la date de la manifestation

Annexe I/I

FICHE D'ENGAGEMENT IAÏDO

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES

Cet imprimé est destiné uniquement à l'inscription aux championnats de France par Equipes Iaïdo

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Club _____ Nom du responsable _____

EQUIPE N° 1

[Réserve au contrôle]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

EQUIPE N° 2

[Réserve au contrôle]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

EQUIPE N° 3

[Réserve au contrôle]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____ le _____

Signature**Fiche d'engagement à retourner au C.N.K. 10 jours avant la date de la manifestation**

Annexe I/II

J - REGLEMENT SPORTIF JODO

I. Championnats de France Individuels

Accès :

Aux détenteurs du Ikkyu, Shodan, Nidan, Sandan, Yondan, Godan, Rokudan.
Etre en règle administrativement.

Nationalité :

Française.

Arbitrage :

Règlements F.I.K.

Formule de compétition :

Par poule et/ou tableau avec élimination directe.

En fonction du nombre des engagés, les deux rôles seront jugés (avec Shi Uchi Kotaï), soit seul le Jo concourt, le Tachi n'est pas jugé (pas de Shi Uchi Kotaï).

Généralement, il n'y a pas de match nul (Hiki Wake).

Les finales se disputent à l'issue des combats de toutes les catégories.

En fonction du nombre des engagés, les deux troisièmes peuvent être ou non départagés.

Conditions de participation :

Accès national direct.

Avoir été pré-inscrit, dans les délais, sur les feuilles d'engagement.

Tirage au sort :

En présence des responsables de la manifestation, le tirage au sort sera effectué après pointage des compétiteurs.

II. Championnats de France par Equipes

Actuellement, il n'y a pas de championnats de France par Equipes, cependant voici pour information les quotas et les règlements officiels d'une telle rencontre.

Quotas des compétitions par équipes :

Moins de 6 licences : une équipe.

De 7 à 12 licences : deux équipes.

De 13 à 25 licences : trois équipes.

A partir de 26 licences : une équipe supplémentaire par tranche de quinze licences.

Composition de l'équipe :

Trois combattants licenciés d'un même dojo.

L'équipe peut changer à chaque rencontre l'ordre des combattants.

Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table de son Shiaïjo.

Tout changement de place, non réglementaire, entraîne la disqualification de toute l'équipe pour le championnat.

Les autres conditions générales sont identiques à celles du championnat de France Individuel.

J - REGLEMENT SPORTIF JODO

III. Tournoi Open International Jodo de Paris (T.O.I.J.P.)

Accès :

Aux détenteurs du Ikkyu, Shodan, Nidan, Sandan, Yondan, Godan, Rokudan.
Etre en règle administrativement dans son pays d'origine.

Nationalité :

Open

Arbitrage :

Règlements F.I.K.

Formule de compétition :

Seul le Jo concourt, le Tachi n'est pas jugé et il n'y a pas de Shi Uchi Kotai. Le Tachi doit être soit du même grade que le Jo soit du grade directement inférieur ou supérieur (ex : pour un Nidan un Shodan, un Sandan et bien évidemment un Nidan sont acceptés).

En général il n'y a pas de match nul (Hiki Wake).

En fonction du nombre d'engagés, les deux troisièmes peuvent être ou non départagés.

Conditions de participation :

Accès international direct.

Avoir été pré-inscrit, dans les délais, sur les feuilles d'engagement.

Tirage au sort :

En présence des responsables de la manifestation, le tirage au sort sera effectué après pointage des compétiteurs.

K - REGLES D'ARBITRAGE

Les règles d'arbitrage appliquées sont celles en vigueur au sein de la

**FEDERATION INTERNATIONALE DE KENDO
- F.I.K. -**

pour les disciplines KENDO, IAÏDO et JODO

et celles en vigueur au sein de la

**FEDERATION INTERNATIONALE DE NAGINATA
- I.N.F. -**

pour le NAGINATA.